



Rapport du FMI sur les Perspectives économiques mondiales

Le FMI a publié début octobre son rapport sur les « Perspectives économiques mondiales » (World Economic Outlook). Il révisé légèrement à la baisse ses prévisions de croissance mondiale, à 2,9 % en 2013 et 3,6 % en 2014 (soit respectivement -0,3 % et -0,2 % par rapport à son estimation de juillet). Le rapport prévoit une contraction de la croissance en zone euro de 0,4 %, suivie en 2014 d'une croissance de 1 %. Les prévisions de croissance pour la France sont révisées à la hausse, à 0,2 % en 2013 et 1,0 % en 2014. Pour le FMI « l'impulsion sur la croissance mondiale doit venir des États-Unis ». Il retient l'hypothèse d'un règlement prochain de la crise provoquée par la suspension des services fédéraux et par le doute entretenu sur le relèvement du plafond de la dette, et prévoit un rebond de 1,6 % en 2013 et de 2,6 % en 2014, sous l'effet conjoint d'une bonne tenue de la demande privée, de l'augmentation du patrimoine des ménages et du redressement du marché de l'immobilier. Les prévisions pour les pays émergents et en développement tablent sur une croissance toujours vigoureuse, mais toutefois revue à la baisse, avec 4,5 % en 2013 et 5,1 % en 2014 (respectivement -0,5 % et -0,4 % au regard des projections de juillet). S'agissant de la Chine, les prévisions de croissance sont de 7,6 % en 2013 et 7,3 % en 2014 (-0,2 % et -0,4 % par rapport à juillet). Pour le FMI, « L'économie mondiale est entrée dans une nouvelle période de transition. L'économie des Pays avancés s'affermi progressivement. (...). La croissance dans les pays émergents a ralenti. Cette confluence provoque des tensions : les pays émergents sont confrontés à la fois à un ralentissement de la croissance et à un durcissement des conditions financières mondiales ». <http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2013/NEW100813AF.htm>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 – BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE lors de sa réunion du 2 octobre a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions sous-jacentes sur les prix devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, celles du crédit demeurent atones (...). Dans le même temps, la croissance du PIB en volume a été positive au deuxième trimestre, après six trimestres de contraction, et les indicateurs de confiance disponibles jusqu'en septembre confirment l'amélioration progressive attendue de l'activité économique, en partant de bas niveaux. La politique monétaire vise toujours à conserver une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique. À l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire, conformément aux indications fournies en juillet sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire ».

2 – Eurostat

Eurostat a publié, le 1^{er} octobre, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12 % en août 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage a été de 10,9 %, stable par rapport aux chiffres de juillet (11 %). Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à août 2012, où ils se situaient respectivement à 11,5 % et 10,6 %.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

Projet de loi sur la consommation transmis à l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Ce projet dit « loi Hamon » actuellement en discussion et tel qu'adopté en première lecture par le Sénat le 13 septembre, prévoit notamment la possibilité pour des consommateurs d'engager dans certains cas des actions de groupe (inspiré des « class action » US). Afin de lutter contre le surendettement, il prévoit la création d'un registre national du crédit aux particuliers. Dans ce domaine, il est prévu également une diminution de huit à sept ans de la durée maximale des plans de désendettement. Ce projet comporte enfin des mesures assurant la gratuité du service d'aide au changement d'établissement de crédit (« mobilité bancaire »).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000027383756&type=general>



Pierre Moscovici et Christian Noyer appellent à la mobilisation de tous pour le succès de la migration à SEPA qui concerne toutes les entreprises

Lors d'une conférence de presse tenue à Bercy lundi 23 septembre, Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, ont rappelé qu'à compter du 1^{er} février 2014, les virements et les prélèvements en euro au format national seront rejetés par les banques. En effet, conformément à la réglementation européenne, les nouveaux instruments de paiement européens SEPA remplaceront définitivement les actuels formats nationaux de virements et de prélèvement **le 1^{er} février 2014** au plus tard, pour toutes les opérations, y compris domestiques.

Or, à quatre mois de l'échéance, il reste en France, pratiquement 50% des virements et plus de 95% des prélèvements à faire basculer dans les nouveaux formats ; une majorité de PME n'ayant pas encore entamé le projet de migration. Il y a désormais urgence et toutes les entreprises doivent immédiatement prendre les dispositions nécessaires pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation européenne, tout retard entraînant un risque de blocage des paiements, par exemple le règlement des salaires de leurs employés. Elles doivent adapter leurs systèmes d'information en s'assurant que tous les paiements de masse en entrée et en sortie seront bien traités au format SEPA d'ici l'échéance et entrer en contact avec leurs banques et autres prestataires de services de paiement pour valider les modalités de passage aux nouveaux formats.

L'IBAN et le BIC : les nouvelles coordonnées bancaires européennes

Le virement et le prélèvement SEPA nécessitent l'utilisation de nouvelles coordonnées bancaires harmonisées à l'échelle européenne : l'IBAN et le BIC. Celles-ci figurent depuis 2001 sur les relevés d'identité bancaire (RIB). L'identifiant du compte bancaire est l'IBAN, composé de 27 caractères pour les comptes tenus en France et 34 au maximum pour les comptes tenus dans les autres pays européens. Il comprend le code pays (FR pour la France), la clé de contrôle et l'identifiant du compte national. L'identifiant de la banque est le BIC, qui se compose de 8 ou 11 caractères.

Le virement SEPA

Il permet de transférer des fonds d'un compte à un autre en France et dans le reste de l'espace SEPA. Le virement sera ainsi exécuté en 1 jour ouvrable à compter de la réception de l'ordre de virement par la banque du donneur d'ordre, quel que soit son destinataire dans l'espace SEPA.

Le prélèvement SEPA

Le prélèvement est un paiement à l'initiative du créancier sur la base d'un mandat (autorisation préalable) donné par le débiteur à son créancier. Le prélèvement SEPA offre un traitement automatisé des opérations en France et dans le reste de l'espace SEPA. Le débiteur est désormais mieux protégé, il peut ainsi demander à sa banque le remboursement d'un prélèvement SEPA déjà effectué dans un délai de 8 semaines après l'opération.

Les avantages du passage au SEPA

La mise en place du SEPA renforce les opportunités d'automatisation des traitements chez tous les acteurs de la chaîne de paiements, la vitesse d'exécution des opérations et la concurrence à l'échelle européenne entre les prestataires de services de paiement. Ces nouvelles opportunités sont ouvertes à l'ensemble des donneurs d'ordres, quel que soit le champ géographique de leurs activités.

Vous trouverez les textes des interventions du ministre de l'Économie et du gouverneur de la Banque de France, ainsi que la vidéo de leurs interventions du 23 septembre, en cliquant sur le lien suivant : https://www.tresor.economie.gouv.fr/8032_entreprises-soyez-pretes-a-passer-a-sepa-le-1er-fevrier-2014

SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

Nomination de M. Paugam à la direction de l'Agence

Monsieur Jean-Marie Paugam a pris ses fonctions en tant que directeur de l'agence IEDOM de Guadeloupe et des collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il succède à Monsieur Charles Apanon.

Mise en place de SEPA au plus tard le 1^{er} février 2014

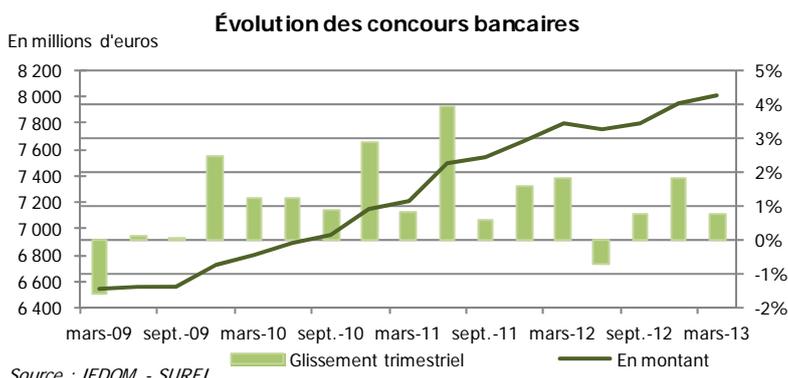
Lors d'une conférence de presse tenue à Bercy le 23 septembre, Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, ont rappelé qu'à compter du 1^{er} février 2014, les virements et les prélèvements en euro au format national seront rejetés par les banques. En effet, conformément à la réglementation européenne, les nouveaux instruments de paiement européens SEPA remplaceront définitivement les actuels formats nationaux de virements et de prélèvement le 1^{er} février 2014 au plus tard, pour toutes les opérations, y compris domestiques. La mise en place du SEPA devrait renforcer les opportunités d'automatisation des traitements chez tous les acteurs de la chaîne de paiement, la vitesse d'exécution des opérations et la concurrence à l'échelle européenne entre les prestataires de services de paiement. Les textes des interventions du ministre de l'Économie et du gouverneur de la Banque de France sont disponibles sur le lien suivant : www.tresor.economie.gouv.fr

Faible progression des crédits

À fin juin 2013, l'encours des crédits sains consentis à l'économie, qui totalise 8,1 milliards d'euros, progresse faiblement sur trois mois (+0,7 % après +1,2 % à fin mars 2013).

Si les crédits aux entreprises affichent un timide redressement (+1,8 % après +0,9 % au trimestre précédent), les crédits aux ménages continuent de croître à un rythme modéré (+0,9 %). Les encours alloués aux collectivités locales s'inscrivent en diminution sur le trimestre (-2,2 %) mais reste dynamique sur un an (+11,2 %).

Sur un an, l'encours global affiche toutefois une bonne performance (+4,6 % contre +3,1 % à fin mars).

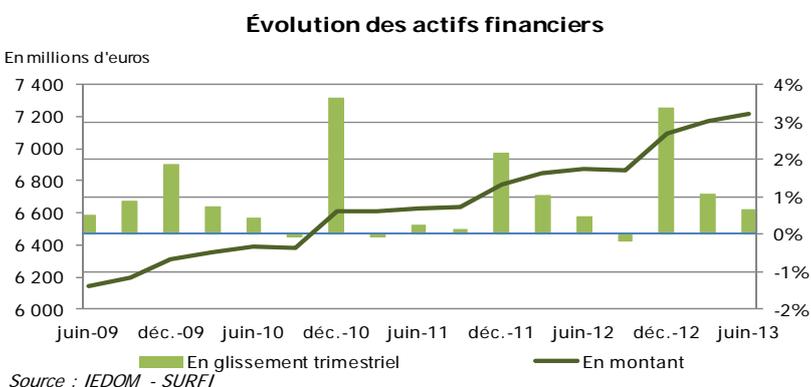


Ralentissement de la collecte nette d'actifs financiers

À fin juin 2013, le rythme de croissance des actifs financiers des agents économiques de Guadeloupe accuse un nouveau ralentissement. L'encours, qui s'élève à 7,2 milliards d'euros, enregistre son plus faible taux de croissance trimestriel (+0,6 %) depuis septembre 2012. En glissement annuel, l'encours croît néanmoins de 4,9 %.

La perte de vitesse des actifs financiers est principalement liée au recul des placements liquides ou à court terme (-1,1 % sur trois mois). L'épargne longue demeure pour sa part stable (+0,3 %), en raison notamment d'une évolution moins dynamique de l'assurance-vie (+1 %).

En revanche, les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents économiques du département (34,5 % du total des actifs financiers), affichent un rebond tant en rythme trimestriel (+2,8 % après -0,7 %) qu'en glissement annuel (+6 % après +3,6 % en mars 2013).



La conjoncture bancaire et financière au 3^{ème} trimestre 2013

Au regard des résultats de la dernière enquête de conjoncture menée en août 2013 par l'IEDOM auprès des dirigeants des banques locales, l'activité bancaire devrait connaître une évolution contrastée au 3^{ème} trimestre 2013.

Le financement de l'habitat et de la consommation des particuliers serait bien orienté. Les crédits d'équipement aux entreprises suivraient la même tendance. En revanche, les crédits d'exploitation aux entreprises s'inscriraient en léger repli. La collecte des dépôts serait pour sa part moins dynamique au 3^{ème} trimestre.

Les dirigeants des établissements de crédit anticipent une progression de leur activité au 4^{ème} trimestre, en dépit d'un environnement économique jugé morose. L'activité de crédits aux entreprises connaîtrait un net rebond et le financement des particuliers resterait bien orienté. En parallèle, la collecte de dépôts s'annonce en nette augmentation sur la fin d'année.

Parution des «Panoramas» des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier les notes de Panoramas des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy pour l'année 2013. Ces publications sont téléchargeables librement sur notre site internet : <http://www.iedom.fr>

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Budget 2014 de l'Outre-mer en légère hausse

Le projet de loi de finances 2014 a été présenté le 25 septembre au Conseil des ministres. En dépit d'une baisse des dépenses de l'Etat, les crédits de la mission Outre-mer progresse de 1 %, soit 20 millions d'euros, passant de 1,99 milliards d'euros à 2,01 milliards d'euros. Ces moyens accrus seront essentiellement consacrés aux crédits d'impôts accordés aux investissements productifs Outre-mer et au logement social.

BTP : accord signé entre les entrepreneurs et les pouvoirs publics

Un protocole d'accord a été signé entre les entrepreneurs guadeloupéens du BTP, qui avaient paralysé mercredi 2 octobre la circulation de l'île, et les pouvoirs publics à l'issue d'une réunion organisée par la Préfecture. Ce protocole d'accord est composé de douze points.

Vote de la proposition de tracé pour le projet de tramway

Le 9 septembre, les élus de Cap Excellence ont approuvé le projet de tramway. Le coût total du projet est estimé à 220 millions d'euros, dont un investissement de 44 millions d'euros de Cap excellence. Des demandes de subventions doivent être émises auprès de l'État, l'Europe, la Région Guadeloupe et du Conseil Général de la Guadeloupe pour le financement du montant restant. Selon le calendrier prévisionnel, le démarrage des travaux est prévu dès le 4^{ème} trimestre 2016 et la mise en service de la première ligne du tramway en septembre 2019.

La destination Guadeloupe présente aux salons Top Résa et Grand Pavois

Au mois de septembre, le Comité du tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG) a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence à deux grands salons. La 35^{ème} édition du salon IFTM – Top Résa, destiné au professionnel du tourisme et des voyages s'est tenue du 24 au 27 septembre à Paris. La délégation du CTIG, menée par son Président M. Hilaire Brudey, comprenait plus de 19 partenaires socioprofessionnels des domaines hôteliers, aériens ainsi que des prestataires de loisirs. Le salon du Grand Pavois, dédié aux passionnés de la mer et de la navigation, s'est déroulé du 25 au 30 septembre 2013 à La Rochelle. Le stand des îles de la Guadeloupe, d'une superficie de 18 m², présentait un double partenariat avec Air Caraïbes et le Syndicat d'initiative de Deshaies.

Salon de l'hôtellerie et de la restauration

Pôle Emploi a organisé le salon de l'hôtellerie et de la restauration au World Trade Center à Jarry le 19 septembre. Ce salon a été l'occasion pour les chefs d'entreprises de proposer des offres d'emplois et de rencontrer, au cours d'entretiens, les personnes intéressées. Des conférences ont également été organisées sur divers sujets liés aux formations et aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi qu'aux mesures pour l'emploi dans la filière.

Nouveau directeur général de l'agence régionale de santé (ARS)

Patrice Richard est directeur général de l'agence régionale de santé depuis le 1^{er} septembre 2013 et succède à Mireille Willaume.

ACTUALITÉ RÉGIONALE

Conférence sur la situation de l'industrie touristique dans la Caraïbe

Du 16 au 18 octobre se tiendra, en Martinique, la Conférence sur l'état de l'industrie du tourisme organisée par l'Organisation du tourisme de la Caraïbe (CTO). Pendant trois jours, les représentants des trente-deux pays de la Caraïbe adhérents à cette organisation vont continuer d'approfondir le thème décliné depuis 2006, à savoir le positionnement de la Caraïbe dans l'industrie touristique mondiale.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE					Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Août 2013	129,7 127,7	0,4 % -	1,0 % 0,9 %	
Demandeurs d'emploi (Source : Dicccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Août 2013	60 640	-0,7 %	2,1 %	
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Juillet 2013	180,7 1 642,3	- -	61,6 % 8,6 %	
Créations d'entreprises (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Août 2013 Cumul annuel	292 3 012	-25,3 % -	-3,9 % -6,1 %	
Vulnérabilité des ménages (Source : ledom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Août 2013	20 847 535	-0,1 % 10,3 %	-0,8 % 15,6 %	

INDICATEURS SECTORIELS					Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbes)	Nombre de passagers (hors transit)		Août 2013 Cumul annuel	216 037 1 410 932	8,6 % -	2,5 % -0,2 %	
Trafic maritime (Source : Port Autonome)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Août 2013	252 583 82 089	-20,5 % 8,8 %	-18,0 % -10,6 %	
Fréquentation des hôtels classés (Source : Insee)	Nombre de nuitées (en milliers)		Mai 2013 Cumul annuel	89 630	-6,3 % -	6,0 % 0,3 %	
Immatriculations (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Août 2013 Cumul annuel	1 036 9 570	-23,5 % -	-14,5 % -7,4 %	
Consommation de ciment (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Août 2013 Cumul annuel	18 305 161 762	-18,5 % -	-2,3 % -2,0 %	

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	0,50%	08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	1,00%	08/05/2013
	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Septembre 2013)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0947%	0,0931%	0,0832%	0,0805%	0,1280%	0,2230%	0,3400%	0,5430%

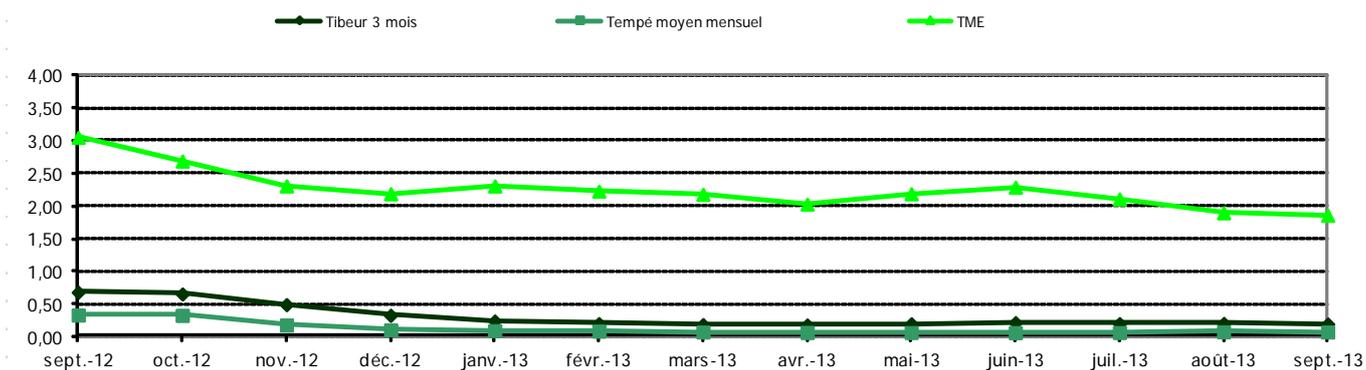
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	Juin	Juillet	Août	Septembre
2,26%	2,31%	2,43%	2,58%	2,46%	2,51%	2,63%	2,78%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er octobre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,03%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,45%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,29%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,77%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,28%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,41%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,17%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,52%	Découverts en compte (1)	13,28%

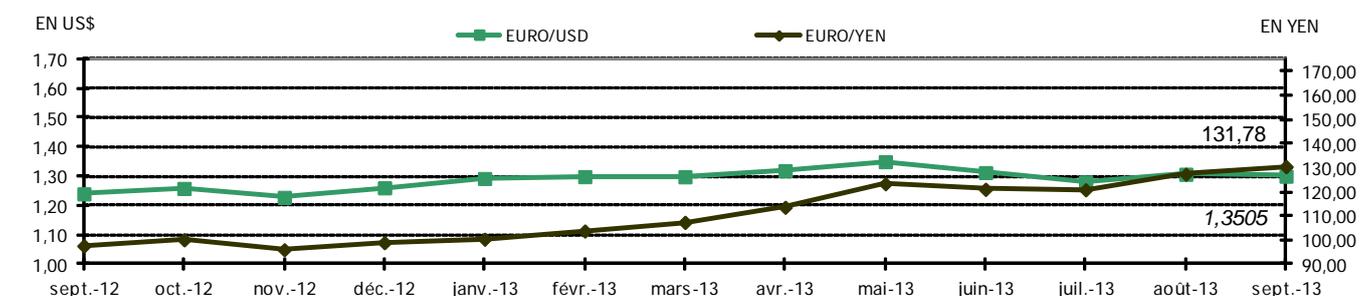
(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)					
EURO/USD (Etats-Unis)	1,3505	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,5985	EURO/SRD (Surinam)	4,4635
EURO/JPY (Japon)	131,7800	EURO/BWP (Botswana)	11,59020	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4211
EURO/CAD (Canada)	1,3912	EURO/SCR (Seychelles)	16,30430	EURO/DOP (Rép. Dom.)	57,4502
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,83600	EURO/MUR (Maurice)	41,118	EURO/BBD (La Barbade)	2,7051
EURO/SGD (Singapour)	1,6961	EURO/BRL (Brésil)	3,0406	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,6909
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,4722	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,5105	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3047,4901	EURO/XCD (Dominique)	3,6519	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro					
1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	